



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : le 27/02/2026
 Nombre de Délégués en exercice : 109
 Nombre de Délégués présents : 60
Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

**DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATION PRISE PAR LE BUREAU SYNDICAL
EN VERTU DES POUVOIRS CONFÉRÉS PAR LE COMITÉ SYNDICAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 5 MARS à 10 HEURES 00.

Le Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIER : Christian LECLANCHE ; Patrick ANTIER ; Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Roger TOMASSO ; Jean-Jacques PETIT ; Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ÎLE D'OLÉRON : Vanessa PARENT ;
- Canton de L'ÎLE DE RÉ : David NEVEUR ;
- Canton de LA JARRIE : Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : Jean-Marie PETIT ; Philippe BOIVIN ; Olivier CHÈRE ;
- Canton de MATHA : Bernard GOURSAUD ; Michel Jean RIGUET ; Jean-Paul VIGNAUD ;
- Canton de PONS : Charles PAIN ; David DEFOULOUNOUX ; Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : Maurice PERRIER ; Michel PELLETIER ; Jacky PROUTEAU ; Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORCHAIRE : Jean-Pascal VIALE ; Jean-Yves THOMAS ; Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Dominique QUEQUET ; Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : Jean-Marc BABIN ;

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026006DCS-DE
Reçu le 06/03/2026

- Canton de SURGÈRES : Jean-Jack AUBOYER ; Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de THIÉNAÇ : Fabrice MOREAU ; Nadine DILLENSEGER ; Régis NÉGRER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : Jean-Philippe GUIGNOUARD ; Christian BRUNET ; Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : Philippe PICON ; Daniel FRADIN ;
- Canton LES TROIS MONTS : Serge JOURDAIN ; Bruno GUICHARD ; Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : Joël TERRIEN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : Bruno BESSAGUET ; Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : Francis GRELLIER ; Gérard PERRIN ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ; Philippe NEAU ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ; Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Loïc GIRARD ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : Christian DUGUÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Bernard BERTRAND ;
- SICN MONTGUYON MONTLIEU LA GARDE : Jean-Marc PAILLÉ ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : Alexandre GRENOT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ROBIN ; Hervé DE BLEECKER ; Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : Alain SERIS ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Elisee BRUNET ; Patrice BRIDIER ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : Fabrice LEFEBVRE ; Jean-Pierre JAMMET ; Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : Claude BELOT ; Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : André TURCOT ; Patrick PHILBERT ; Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : Philippe BERTHELOT ; Dominique PARPAY ; Philippe NERON ;
- Canton de ROYAN : Stéphane DEVOUGE ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : Pascal FERRÉ ; Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : Thierry PILLAUD ; Jérôme BRUNET ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Christine FRESSONNET ; Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : Johann LEBOUCC ;
- Ville de ROCHEFORT : Gérard PONS ; Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : Olivier DENECHAUD ; François PELLETIER ;
- CDC DU BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ; François SERVENT ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : Bruno ROBERT ;
- CDC DE L'ILE D'OLÉRON : Patrick GAZEY ; Luc COIFFÉ ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Annie POINOT RIVIÈRE ; Alain FOUCHER ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Géraldine DESRENTES ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : Dominique FAYS ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCELOUX ECOYEUX : Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : Michel GENOUEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical en date du 7 octobre 2020 ayant pour objet la délégation de pouvoir du comité syndical au président

Vu la délibération du comité syndical en date du 31 mars 2021 ayant pour objet la délégation de pouvoir du comité syndical au bureau syndical

Considérant les décisions du président prises depuis la tenue de la dernière réunion du comité syndical en date du 27 janvier 2026

Considérant l'ordre du jour de la réunion du Bureau Syndical du 27 février 2026 et notamment la délibération ayant pour objet de statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le président informe les membres du comité syndical, depuis la dernière réunion de l'assemblée en date du 27 janvier 2026 :

- **Avoir procédé à la signature des conventions suivantes avec les structures partenaires :**
 - Convention cadre d'utilisation des missions facultatives signée avec le Centre de gestion de la Charente-Maritime ayant pour objet la définition des conditions de recours aux missions facultatives proposées par le CDG17
 - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes initié par le CDG17 selon convention signée le 14 décembre 2021
 - Convention de mutualisation des formations signée avec EAU 17, ayant pour objet l'identification de besoins de formations communs entre les structures partenaires et l'optimisation des coûts, pour une durée de 1 an tacitement reconductible dans la limite de 4 ans
 - Convention de partenariat Compétences 17 signée avec l'AMF 17, ayant pour objet le financement de la publication du bulletin d'information Compétences 17 par les 10 organismes rédacteurs dont le SDV 17, pour une durée de 2 ans (2026-2027) et un montant annuel de 3 250 € HT
 - Convention relative aux prestations d'entretien, des engins et matériels spécialisés aux techniques routières et aux prestations de la cellule expertise qualité dimensionnement assurées par le Département pour le SDV 17 signée avec Conseil Départemental de la Charente-Maritime ayant pour objet les modalités d'intervention et de maintenance des matériels et engins spécialisés aux techniques routières
- **Avoir décidé, en conformité avec les règles du Code de la Commande Publique, la passation, l'exécution du marché suivant :**
 - Accord cadre pour l'entretien et la réparation des véhicules supérieurs à 3.5t
- **Avoir procédé à la signature des conventions d'ingénierie et leurs avenants avec les collectivités et EPCI membres du Syndicat telles que joints en annexe et notamment s'agissant de :**
 - Conventions de conception/réalisation
 - Conventions de géolocalisation des réseaux
 - Conventions de travaux
 - Convention PAVE
 - Conventions pour mission de bornage
 - Conventions pour mission(s) d'étude(s)
 - Conventions pour missions de maîtrise d'œuvre
 - Convention pour missions de prestations foncières
 - Conventions pour relevé de chemins ruraux
 - Conventions SPS

Le Président informe également les membres du Comité syndical qu'en réunion du 27 février 2026, le Bureau Syndical a décidé à l'unanimité d'accepter la mise en non-valeur des créances pour un montant de 7,83 € HT.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

PREND ACTE

- Des décisions prises par le président au titre des pouvoirs qui lui sont transférés par le comité syndical
- De la délibération prise par le Bureau Syndical au titre des pouvoirs qui lui sont transférés par le Comité Syndical

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président
Loïc GIRARD

Le secrétaire de séance
Michel PELLETIER

